

FAQ Que se passe-t-il quand mon compte est supprimé ?

Lorsque l'ENT reçoit une demande de suppression de compte, qu'elle soit manuelle (suppression via import CSV) ou automatique (demande de suppression descendant de l'annuaire fédérateur), il désactive le compte "institutionnel" à partir du jour demandé.

L'utilisateur concerné peut toujours se connecter à l'ENT et son compte est toujours visible quand on le recherche dans l'annuaire (état "désactivé") **durant une période de 6 semaines.**

Pendant la période de désactivation :

- L'ENT reçoit une nouvelle demande de modification d'état du compte : le compte est de nouveau "actif", il ne sera donc pas supprimé de l'annuaire de l'ENT.
- L'ENT ne reçoit pas de nouvelle demande de modification d'état du compte : il sera alors définitivement supprimé à l'échéance de la période de désactivation.

Lorsque le compte est dans l'état "désactivé" dans l'annuaire de l'ENT, l'utilisateur peut toujours se connecter avec son login et son mot de passe afin de récupérer ses données.

Un message d'information est envoyé dans sa messagerie :

"Votre compte vient d'être désactivé. Il sera supprimé définitivement le __/__/__. Il vous reste x jours durant lesquels vous pouvez toujours accéder à l'ENT. Durant cette période, pensez à sauvegarder les données que vous souhaitez conserver. Vous pouvez pour cela utiliser la fonction d'export disponible dans la trousse depuis votre page d'accueil".

Remarque : La suppression d'un compte de type "invité" est effective dès validation de la suppression de l'action dans l'annuaire de l'ENT.

Ce que voit ou ne voit plus l'utilisateur :

- L'utilisateur est retiré des groupes auxquels il appartenait.
 - Pour un élève : sont retirées les références à ses classes et groupes d'option institutionnels.
 - Pour un enseignant : sont retirées les références à ses classes, matières et groupes d'option institutionnels.
 - Pour un non-enseignant : sont retirées les références à ses groupes institutionnels.
- L'utilisateur ne perd pas ses droits, mais perd une certaine visibilité sur ses sphères, groupes, classes.
- L'utilisateur peut toujours accéder à ses données personnelles (sa messagerie, son cahier de texte perso, son porte-document,...).
- Il ne peut plus modifier ou atteindre tout ce qui était en relation avec un groupe, une classe ou une matière.

Par exemple, il ne peut plus contacter les personnes faisant partie des classes, groupes ou matières dont elle faisait partie avant la désactivation.